

PLAN DE SIGNALEMENT HARMONISÉ (HRS)

D'EAHS : APERÇU D'OCTOBRE 2025 À MARS 2026

**Incidents d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels (EAHS)
à l'encontre d'un membre du personnel ou du personnel affilié.**



Cette infographie s'appuie sur 145 incidents signalés par les organisations participant au HRS sur une période de six mois (du 25 octobre au 26 mars) dont 50 % concernaient des incidents à l'encontre des membres du personnel ou du personnel affilié.

Ces chiffres ne sont pas représentatifs de l'ensemble des incidents d'EAHS ni de la prévalence globale de ces cas dans le secteur de la solidarité internationale. Ils permettent toutefois d'identifier les tendances récurrentes, les risques et les domaines dans lesquels les mesures de prévention et d'intervention pourraient avoir besoin d'être renforcées.



TPOLOGIE DES INCIDENTS

EXPLOITATION SEXUELLE

16%

ABUS SEXUEL

7%

HARCÈLEMENT SEXUEL

82%

Étant donné que certains incidents impliquent plusieurs catégories de faits, le total des pourcentages n'est pas égal à 100.

MOYENS DE SIGNALEMENT

58% sont des signalements au **PERSONNEL**

53% sont des signalements via des **MÉCANISMES DE PLAINTÉ**

Application/e-mail 34% | Ligne téléphonique d'urgence 12% | Autre 7%

32% des signalements sont faits directement par les victimes/survivants

VICTIMES/SURVIVANTS

91%

des victimes/survivantes sont DES FEMMES

9% sont des hommes.

AUTEURS PRÉSUMÉS

45%

des auteurs présumés sont **DES CADRES**

Cadres supérieurs

18%

Cadres intermédiaires

27%

33%

des auteurs présumés sont des membres du **PERSONNEL DE PREMIÈRE LIGNE**



95% sont des hommes.

ASSISTANCE FOURNIE

59% des victimes/survivants ont reçu **UNE ASSISTANCE EN SANTÉ MENTALE OU PSYCHOSOCIALE**

Une protection physique a été fournie dans 8 % des cas, et une assistance médicale dans 2 % des cas.

L'assistance a été :

REJETÉE 18%

NON FOURNIE 18%

Principales raisons pour lesquelles aucune assistance n'a été fournie :

- Problèmes de confidentialité
- Crainte de représailles
- Informations insuffisantes

MESURES RÉACTIVES PRISES

58% des incidents ont fait l'objet d'une **ENQUÊTE**

35%

des incidents ont été CORROBORÉS

MESURES PRISES

Licenciement	25%
Enquête ouverte	24%
Pas de mesure possible	19%
Non renouvellement	14%
Avertissement	8%
Autre	11%
Avertissement	4%
Démission	2%



Les incidents impliquant des cadres supérieurs ont affiché le taux le plus élevé d'absence de mesures réactives et le taux le plus faible de licenciements.



24% des affaires restent ouvertes.



2% ont été signalés aux autorités.

PLAN DE SIGNALEMENT HARMONISÉ (HRS)

D'EAHS : APERÇU D'OCTOBRE 2025 À MARS 2026

2026 Incidents d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels (EAHS)
à l'encontre de bénéficiaires d'assistance et de leurs communautés



Cette infographie s'appuie sur 145 incidents signalés par les organisations participant au HRS sur une période de six mois (du 25 octobre au 26 mars), dont 50 % concernaient des incidents à l'encontre des bénéficiaires d'assistance et de leurs communautés.

Ces chiffres ne sont pas représentatifs de l'ensemble des incidents d'EAHS ni de la prévalence globale de ces cas dans le secteur de la solidarité internationale. Ils permettent toutefois d'identifier les tendances récurrentes, les risques et les domaines dans lesquels les mesures de prévention et d'intervention pourraient avoir besoin d'être renforcées.



TPOLOGIE DES INCIDENTS

EXPLOITATION SEXUELLE

37%

ABUS SEXUEL

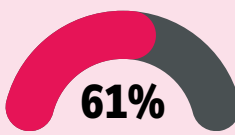
40%

HARCÈLEMENT SEXUEL

26%

Étant donné que certains incidents impliquent plusieurs catégories de faits, le total des pourcentages n'est pas égal à 100.

MOYENS DE SIGNALEMENT



des incidents sont signalés au

PERSONNEL

29 % des signalements faits à travers des mécanismes de plainte

Boîte à plainte 5 %
Ligne téléphonique d'urgence 8 %
Application/e-mail 16 %



Seulement **15 %** des signalements sont faits directement par la victime/survivant

VICTIMES/SURVIVANTS



45%

des victimes/survivants sont des enfants de moins de 18 ans

88 % sont des femmes. 9 % sont des hommes. 3 % sont de sexe inconnu.

des victimes/survivants d'abus sexuels sont **DES FILLES**

Les femmes sont les plus exposées au risque d'exploitation et de harcèlement.

AUTEURS PRÉSUMÉS

44%

des auteurs présumés font partie du **PERSONNEL EXTERNALISÉ**

- Personnel partenaire 18 %
- Volontaires 17 %
- Travailleurs journaliers 4 %
- Contractuels 5 %

LE PERSONNEL DE PREMIÈRE LIGNE représente

23%

LES CADRES représentent

19%

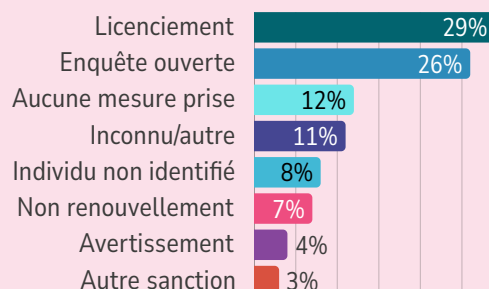
MESURES RÉACTIVES PRISES

53% des incidents ont fait l'objet d'une **ENQUÊTE**



des incidents ont été CORROBORÉS

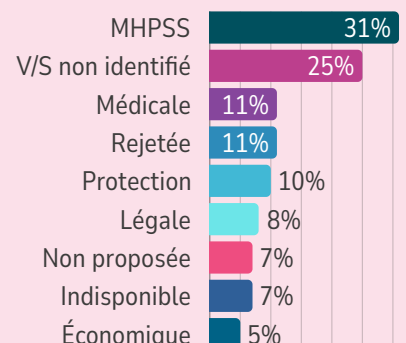
MESURES PRISES



ASSISTANCE FOURNIE



1 victime/survivant sur 4 n'a pas reçu d'assistance



Dans 25 % des incidents, aucune victime/survivant n'a été identifié



Dans 20 % des cas, un signalement a été fait aux autorités



26 % des incidents sont toujours en cours de traitement

AU-DELÀ DES APERÇUS

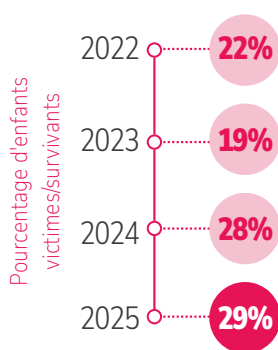
Ce que nous révèlent les 1 000 incidents signalés



Après plus de trois ans de participation au Plan de signalement harmonisé (HRS) de CHS Alliance, et avec désormais 1 000 incidents signalés par les organisations participantes, certaines **tendances continuent de se dessiner avec une régularité frappante**. Il ne s'agit plus de constatations isolées ni de fluctuations à court terme. Mises ensemble, ces données mettent en évidence des problèmes systémiques plus profonds concernant la manière dont les risques d'EAHS se produisent, sont signalés, font l'objet d'enquêtes et sont traités.

L'EAHS ne se limite pas à des organisations, des contextes ou des types d'opérations en particulier. Ce phénomène touche tout le secteur de la solidarité internationale. La question n'est pas de savoir si une organisation est « touchée » par l'EAHS, mais dans quelle mesure elle est prête à prévenir les dommages, à réduire les risques, à intervenir en toute sécurité, à tirer les leçons des incidents et à s'attaquer aux facteurs opérationnels et culturels qui permettent à ces abus de se produire ou de ne pas être révélés. Ces conclusions concernent toutes les organisations et pas seulement les spécialistes de la protection ou les organisations qui signalent effectivement des incidents.

LES ENFANTS CONTINUENT D'ÊTRE SYSTÉMATIQUEMENT PRIS POUR CIBLES DANS LES INCIDENTS D'EAHS



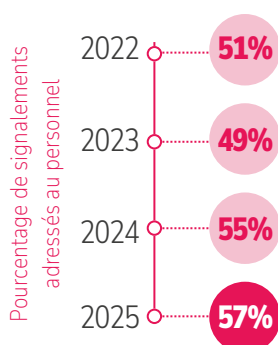
Les enfants continuent de représenter une proportion alarmante des victimes/survivants dans les incidents impliquant des communautés, les filles étant touchées de manière disproportionnée. Ce phénomène est **particulièrement marqué dans les cas d'abus sexuels**. La période étudiée a enregistré la proportion la plus élevée jamais constatée dans les signalements au HRS : 45 % des victimes étaient des enfants. Étant donné qu'il a été impossible d'identifier l'âge d'une victime/survivant sur quatre au cours de la période étudiée, la proportion réelle d'enfants concernés pourrait être encore plus élevée.

La constance de ce schéma de comportement à travers les différentes périodes étudiées montre que les risques en matière de protection de **l'enfance ne se limitent pas aux activités impliquant des enfants ni aux organismes chargés de la protection de l'enfance**. Ces risques existent dans toutes les opérations d'assistance, y compris dans des secteurs et des contextes qu'on ne considère pas généralement comme impliquant un travail avec des enfants.

Ce qu'il faut retenir pour l'instant :

- Considérer la protection de l'enfance comme un risque opérationnel majeur dans tous les secteurs.
- Fournir au personnel et aux volontaires des conseils pratiques pour réagir en toute sécurité en cas de révélations concernant des enfants
- Répertorier et tester les voies d'orientation vers les acteurs et les autorités spécialisés de protection de l'enfance avant que des incidents ne se produisent

LE SIGNALEMENT REPOSE ENCORE LARGEMENT SUR DES INTERMÉDIAIRES DE CONFIANCE



D'une période étudiée à l'autre, **les membres du personnel continuent de recevoir une grande partie des révélations, tandis que les signalements directs émanant des victimes/survivants restent systématiquement limités**. Cela est particulièrement vrai lorsque les incidents impliquant les bénéficiaires d'assistance et leurs communautés : les personnes continuent de signaler les incidents principalement par l'intermédiaire de personnes qu'elles connaissent et en qui elles ont confiance, même lorsque des lignes téléphoniques d'urgence, des boîtes à plaintes, des applications et d'autres dispositifs sont en place. Les données indiquent que c'est particulièrement le cas pour les incidents les plus sensibles, notamment les abus sexuels et ceux impliquant des enfants, dans lesquels les victimes sont particulièrement susceptibles de se confier à des membres du personnel en qui elles ont confiance ou à des membres de la communauté.

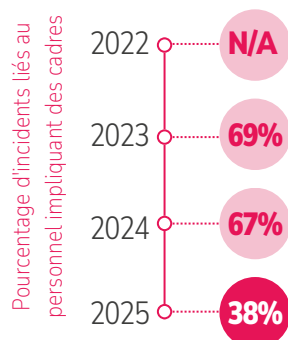
Cela ne signifie pas pour autant que les mécanismes officiels sont défaillants ; **de nombreuses personnes y ont recours et il est important de proposer plusieurs alternatives de signalement**. Les incidents impliquant des membres du personnel, par exemple, montrent un recours beaucoup plus fréquent aux mécanismes de signalement officiels, notamment les applications et les e-mails, qui peuvent être perçus par certains comme plus sûrs que le signalement à un collègue.

Néanmoins, les résultats continuent de montrer **que la confiance, la familiarité et les relations humaines influencent fortement les comportements en matière de signalement**, en particulier dans les incidents impliquant les bénéficiaires d'assistance et leurs communautés.

Ce qu'il faut retenir pour l'instant :

- Former le personnel de première ligne à recueillir les témoignages en toute sécurité et à orienter les victimes/survivants vers des parcours simples, coordonnés et centrés sur leurs besoins
- Privilégier des moyens de signalement fiables et efficaces plutôt que de multiplier les mécanismes
- Analyser les tendances en matière de signalement au niveau local et consulter les communautés et le personnel afin de déterminer les moyens réellement considérés comme fiables et sûrs, plutôt que de les présumer.

LES CADRES RESTENT FORTEMENT IMPLIQUÉS DANS LES CAS D'EAHS AU TRAVAIL



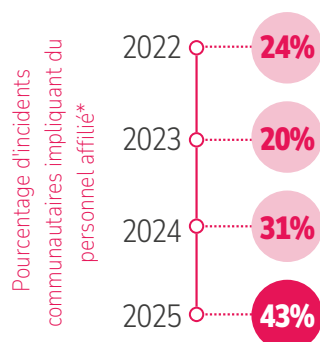
D'une période étudiée à l'autre, **les cadres continuent de représenter une grande partie des auteurs présumés d'incidents survenus sur le lieu de travail**. La récurrence de ce phénomène met en évidence des problèmes plus profonds liés au pouvoir, à la supervision, à la culture organisationnelle et à la redevabilité. Les données indiquent également que les incidents impliquant **des cadres supérieurs sont moins susceptibles de donner lieu à des mesures disciplinaires fermes**, ce qui soulève des inquiétudes supplémentaires concernant la prévention, la redevabilité et la confiance dans les processus de signalement.

Lorsque les personnes chargées de façonner la culture d'entreprise sont régulièrement mises en cause, il devient plus difficile de signaler les problèmes et les risques de représailles augmentent. **Le comportement des dirigeants, les pratiques de gestion et la culture d'équipe doivent donc devenir un élément central des efforts de prévention**. Tant que les organisations ne s'attaqueront pas sérieusement à ces dynamiques, les risques d'EAHS persisteront, non seulement sur le lieu de travail, mais aussi dans la manière dont les organisations interagissent avec les communautés et leur viennent en aide.

Ce qu'il faut retenir pour l'instant :

- Recruter et soutenir les cadres en tant qu'acteurs actifs de la culture d'entreprise, qui contribuent à créer des équipes, des lieux de travail et des processus sûrs
- Intégrer les comportements de protection et la culture d'équipe dans les évaluations de performance et les processus de promotion
- Renforcer les moyens de signalement confidentiels en dehors des structures hiérarchiques
- Veiller à ce que les mesures disciplinaires soient appliquées de manière cohérente, quelle que soit l'ancienneté

LE PERSONNEL EXTERNALISÉ CONTINUE DE CONSTITUER UNE FAILLE MAJEURE EN MATIÈRE DE PROTECTION



Le personnel externalisé* continue de figurer régulièrement parmi les auteurs présumés d'incidents touchant les bénéficiaires d'assistance ou leurs communautés. En 2025, ce chiffre a atteint le pourcentage le plus élevé jamais enregistré dans les signalements HRS, représentant 43 % des auteurs présumés. Il s'agit de personnes engagées par des organisations pour fournir des services en leur nom, souvent en contact direct avec la population, mais dans un cadre de supervision et de contrôle moins strict.

La persistance de cette tendance laisse penser que les normes de **protection sont souvent moins bien respectées lorsque les activités en contact avec la communauté sont externalisées ou déléguées**. Pourtant, les organisations font de plus en plus appel à des tiers pour fournir une aide à grande échelle ou dans des zones instables, ce qui rend indispensable un renforcement de la surveillance en matière de protection tout au long de la chaîne d'intervention.

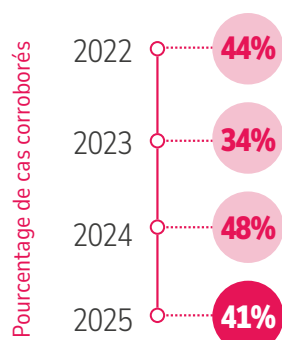
Ce qu'il faut retenir pour l'instant :

- Définir des mesures de protection claires et non négociables pour l'ensemble du personnel affilié, notamment des questions de sélection de base, des codes de conduite signés et de brèves sessions obligatoires d'initiation à la PEHRS avant le déploiement

*Y compris le personnel des partenaires, les contractuels, les volontaires, les travailleurs journaliers, les fournisseurs et tout autre personnel externe ou temporaire.

- Veiller à ce que les activités destinées à la communauté soient activement supervisées par le personnel et associées à un mécanisme de plainte accessible
- Renforcer les directives organisationnelles en matière de PEAS destinées au personnel affilié, au-delà de la simple sensibilisation (par exemple, des procédures claires de signalement, des procédures de suivi des incidents, des responsabilités de supervision tout au long de la chaîne d'intervention)
- Préciser les modalités de redevabilité en matière de protection avec les partenaires, les fournisseurs, les contractuels et les autres tiers, notamment en indiquant qui est chargé de la prévention, du signalement, de l'enquête et du suivi en cas d'incident

LA LIMITATION DES MOYENS D'ENQUÊTE CONTINUENT DE FREINER LA REDEVABILITÉ



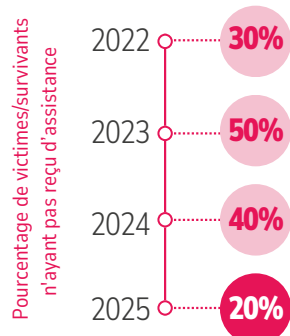
D'une période étudiée à l'autre, les taux de corroboration des incidents restent relativement faibles. Cela ne doit pas être automatiquement interprété comme une preuve de faux signalement. En réalité, de nombreuses enquêtes restent ouvertes pendant de longues périodes, et dans un quart des cas, aucune mesure n'est prise. Dans de nombreuses situations, les enquêtes peinent à avancer en raison de compétences limitées, de retards dans le signalement des faits, d'une collecte des preuves insuffisante, de cadres d'enquête obsolètes ou de la crainte de représailles.

Les données révèlent également qu'une partie des cas non concluants ou non corroborés a néanmoins donné lieu à des mesures administratives de la part des organisations, ce qui laisse supposer que les révélations faites étaient tout de même jugées crédibles ou graves. En conséquence, ces affaires restent non résolues, non seulement pour les organisations concernées, mais aussi pour l'ensemble du secteur, car les auteurs présumés peuvent continuer à passer d'une organisation à l'autre sans avoir à rendre de comptes ni être identifiés.

Ce qu'il faut retenir pour l'instant :

- Investir dès le départ dans les moyens d'enquête, notamment en garantissant l'accès à des enquêteurs qualifiés, par exemple via le [programme de formation en matière d'enquête de CHS Alliance](#).
- Définir des indicateurs clés de performance (KPI), des délais et des mécanismes de suivi clairs afin que les dossiers ne restent pas ouverts indéfiniment
- Maintenir une communication régulière avec les victimes tout au long du processus et les informer en toute transparence des retards ou des contraintes éventuels
- S'efforcer de mener à bien les enquêtes afin d'empêcher les auteurs de passer d'une organisation à l'autre ultérieurement, grâce à des mécanismes de redevabilité tels que le [Plan de déclaration de mauvaises conduites](#).

L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES/SURVIVANTS RESTE INÉGAL



D'une période étudiée à l'autre, une proportion importante de victimes/survivantes ne bénéficie pas d'une assistance, refuse le soutien proposé ou se heurte à des obstacles pour accéder aux services de manière sûre et régulière, même si les données de 2025 laissent entrevoir quelques améliorations. Les préoccupations liées à la confidentialité, la crainte de représailles, le manque d'informations, la stigmatisation, ainsi que les problèmes de disponibilité des services et de logistique continuent de nuire à l'accès aux soins et au soutien.

La constance de ce schéma suggère que la responsabilité ne peut se limiter à des mesures prises à l'encontre des auteurs. Conformément à l'approche centrée sur les victimes/survivants adoptée par CHS Alliance, les organisations doivent également veiller à ce que les victimes/survivants puissent bénéficier en toute sécurité de services d'assistance adaptés, fiables, confidentiels et réellement accessibles. Cela nécessite non seulement de mettre en place des voies d'orientation, mais aussi de s'attaquer aux obstacles tels que le coût, la distance, le manque de confiance, les préoccupations en matière de confidentialité et la crainte de la stigmatisation ou de représailles.

Ce qu'il faut retenir pour l'instant :

- Vérifier régulièrement si les services de soutien sont effectivement accessibles, de bonne qualité et sûrs
- Veiller à ce que les victimes/survivants reçoivent des informations claires sur l'assistance disponible
- Concevoir un soutien axé sur la confidentialité, la sécurité et le libre consentement et pas seulement sur le respect des procédures